



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ

Séance du jeudi 25 mars 2021

Sous la présidence de M. le Doyen Julien Bourdoiseau

### CONSEIL PLÉNIER

#### Elus collège des professeurs et personnels assimilés

**Présents** : M. Alain Bousquet – Mme Patricia Brillet-Coutelle – M. Alexandre Deroche – M. M. Véronique des Garets – M. Pascal Favard – M. Fabrice Leduc – Mme Anna Madoeuf – M. M. Olivia Sabard – M. Hadi Slim

**Excusés** : M. Pierre-Yves Monjal (procuration à M. Favard)

#### Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

**Présents** : Mme Isabelle Calmé – M. Julien Bourdoiseau – Mme Christine Fauvelle-Aymar – M. Mickaël David – Mme Marie-Laure Gély – Mme Charlotte Leforestier – M. Franck Piller – M. Audric Vitiello

**Excusés** : Mme Isabelle La Jeunesse – Mme Véronique Tellier-Cayrol –

#### Elus collège des BIATSS

**Présents** : Mme Carole Le Brun – M. Xavier Houiller

**Excusés** : Mme Aurélie Gérard-Manceau (démissionnaire-mutation)

#### Elus étudiants :

**Présents** : M. Paul Cadiou – M. Adrien Hautereau – M. M. Victoire Le Goaëc – M. Hugo Maussion-Venzac – M. Pierre-Antoine Torquet

**Excusés** : M. Jordan Avrillon – Mme Lucile Mulot (démissionnaire) – Mme Sophie Brikaline (démissionnaire) – Mme Marie Frech (démissionnaire) – M. Fried-Junior Sabaye

#### Personnalités extérieures :

**Présents** : /

**Excusés** : Mme Florence Alary (procuration à M. Bourdoiseau) – Mme Catherine de Colbert (procuration à M. Bourdoiseau) – M. Franck Gagnaire – M. Yann Bourseguin – M. Duc Nguyen – M. Philippe Baron – M. Vincent Perrotin

#### Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

**Présents** : Mme Federica Oudin – M. Éric Blin – M. Benjamin Lavergne – M. Pierre Mouzet – M. Arnaud Rivière – M. Didier Sabourault

**Excusés** : M. Daniel Mirza – M. Olivier Legros

\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du PV du conseil du 21 janvier 2021
2. Informations générales
  - a. Accueil décentralisé – SSU
  - b. Sécurisation du site
3. Organisation
  - a. Référentiel des tâches 2020-2021 : proposition de répartition (vote)
  - b. Mention « examens organisés en présentiel »
  - c. Surveillance des examens
  - d. Organisation des examens de la session 2 (vote)
  - e. Elections au conseil de faculté
4. Pédagogie
  - a. Renouvellement des DU suivants (vote) :
    - i. médiation et gestion des conflits,
    - ii. psychocriminologie
    - iii. diplôme d'établissement d'étudiant entrepreneur
  - b. Retour sur site des étudiants – point d'étape
5. Subventions étudiantes 2020-2021 – examen des nouvelles demandes (vote)
6. Questions diverses

\*\*\*

### **1. Approbation du PV précédent**

En l'absence de remarque ou demandes de modification,

**Le procès-verbal du conseil de faculté du 21/01/2021 est approuvé à l'unanimité.**

### **2. Informations générales**

#### **a. Accueil décentralisé, SSU**

La demande de la faculté de droit, d'économie et des sciences sociales de proposer une permanence psychologique et sociale a reçu un avis favorable des services centraux de l'université. Un accueil du SSU a donc été mis en place 3 jours par semaine (mardi et vendredi sur rdv / permanence le jeudi) avec la création d'un poste de psychologue et d'un poste d'assistante sociale. La prochaine étape pourrait être la mise en place d'une infirmerie.

Federica Oudin demande si on a pu recenser le nombre d'étudiants qui ont consulté lors de ces permanences nouvellement mises en place. Monsieur le Doyen répond qu'il serait effectivement intéressant d'avoir un indicateur de fréquentation. Didier Sabourault se chargera de récolter ces informations pour le prochain conseil de faculté.

#### b. Sécurisation du site

Comme indiqué lors du conseil de faculté du 26/11/2020, l'amélioration de la sécurisation du site est bien en cours. L'éclairage de la voie pompiers de l'EPU jusqu'au tramway est en place. On pourrait ainsi envisager d'ouvrir la BU plus tard, peut-être jusqu'à 22h certains jours, pour répondre à la demande des étudiants.

Ces travaux vont être suivis de la mise en place d'un système de vidéo-surveillance visant à prévenir d'éventuelles voies de fait. Ceci, dans le respect strict des règles de la CNIL et du RGPD.

Enfin, l'amélioration de l'efficacité des secours en cas d'accident ou malaise sur notre site est en cours, en lien avec le service PEPS et les 3 référents sécurité en poste à la faculté.

- Nous nous sommes assurés que nos sauveteurs secouristes du travail (SST) étaient bien à jour de leur formation.
- Seront affichées, dans toutes les salles de cours et bureaux, des consignes beaucoup plus claires et concises à tenir en cas d'incendie ou d'accident/malaise. Afin d'accélérer les secours auprès d'une personne défaillante, un **numéro unique** (celui de l'astreinte des gardiens) devra être appelé. Les gardiens, qui sont référents sécurité et SST, organiseront immédiatement les secours auprès de la victime.

### 3. Organisation

#### a. Référentiel des tâches 2020-2021

Il s'agit là de valoriser des tâches assez éloignées de l'enseignement et de la recherche proprement dits. Certaines activités ont été revalorisées en heures comme la responsabilité licence droit (de 15 à 20h) ou l'assessorat à la pédagogie (de 25 à 45h) qui touche à notre cœur de métier dans un contexte extrêmement dégradé.

Ces questions seront certainement évoquées lors d'un entretien prévu le 31/03 avec le Président.

**Le projet de référentiel des tâches 2020-2021 est porté au vote. En l'absence d'opposition et avec une abstention, il est adopté à la majorité des votants.**

#### b. Mention « examens organisés en présentiel »

Cette mention proposée par l'équipe décanale atteste un gros effort de mise en œuvre de la part des personnels, enseignants et administratifs, avec comme résultat la satisfaction des étudiants d'avoir pu passer des épreuves avec une parfaite égalité des chances.

Cependant, des critiques sont apparues, décrivant la discrimination que cette mention pourrait engendrer vis-à-vis des étudiants ayant passé des examens en distanciel uniquement. Après réflexion et analyse, l'équipe décanale décide de maintenir cette mention pour la faculté de droit, d'économie et des sciences sociales et droit-langues, afin de confirmer sa volonté initiale de traitement égalitaire.

Monsieur le Doyen évoque une réunion de la « Conférence des doyens des facultés de droit et de science politique » qu'il a eu tout récemment au cours de laquelle a été évoquée cette mention. Celle-ci a bien été adoptée dans d'autres facultés et certaines, qui ont préféré des examens en distanciel, ont constaté et déploré des triches importantes.

#### c. Surveillance des examens

Les enseignants ont vocation à surveiller leurs épreuves et pas celles des autres, sauf à dépanner un collègue bien entendu. En cas d'empêchement, nous avons provisionné le coût de surveillants extérieurs car nous sommes conscients que les enseignants doivent rester sur leur cœur de métier.

Cependant, nous ne pouvons pas nous permettre de pallier au pied levé et en dernière minute les absences de professeurs qui ne se seraient pas déplacés sans pour autant

signaler leurs difficultés respectives. Une telle situation ne serait pas acceptable pour l'administration dont la responsabilité de gestion est déjà extrêmement importante (100 épreuves environ à organiser pour les seules licences).

En conséquence, **l'épreuve en question ne pourrait tout simplement pas être maintenue dans ce cas.**

Monsieur Favard demande pour appuyer cette décision, d'envoyer un message sur le sujet à tous les enseignants, soulignant que ce n'est pas aux services de la scolarité de parer aux absences et manquements de certains enseignants.

Monsieur le Doyen rappelle son attachement à la qualité de travail et de service de son administration. C'est pour cette raison notamment qu'un nouvel équipement de lecture des copies codes-barre est en cours d'acquisition afin d'améliorer l'efficacité et de diminuer la pénibilité du travail effectué dans les services scolarité, scolarité licences en particulier.

d. Organisation des examens de la session 2

Une proposition d'organisation préparée en lien avec les responsables d'année est présentée par Olivia Sabard.

Le calendrier sera fatalement décalé pour tenir compte du report de la rentrée de janvier. La session 2 des examens se tiendra donc à partir du 14/06/2021.

L'équipe décanale en accord avec les responsables d'année s'oriente vers un choix d'épreuves **orales** plutôt qu'écrites pour les raisons suivantes :

- Gain de temps : les notes seront obtenues beaucoup plus rapidement,
- En conséquence les délibérations pourront avoir lieu à la même période qu'habituellement,
- De possibles dérogations pourront être décidées en accord avec les responsables d'année,
- Les étudiants qui ne pourront pas passer les épreuves de session 2 conserveront leurs notes de session 1.

Il est rappelé qu'il appartiendra aux membres de la CFVU de se prononcer sur ce dernier choix.

Charlotte Leforestier, professeur d'anglais, évoque une dérogation probable dans sa matière. Dans la mesure où les étudiants n'ont eu aucun cours à l'oral cette année en raison du distanciel, il semble difficile de leur imposer un examen oral pour lequel ils ne sont pas préparés. Olivia Sabard répond que cette éventualité est tout à fait recevable et sera à discuter en temps et en heure.

Fabrice Leduc suggère un QCM en lieu et place d'un oral lorsque celui-ci n'est pas adapté. Olivia Sabard répond à nouveau que les demandes de dérogation seront examinées au cas par cas par l'équipe décanale.

Marie-Laure Gely note que si cette décision est votée favorablement en conseil de faculté, il faudra qu'elle obtienne l'accord de la CFVU lors de la prochaine séance du 22/04. En conséquence, l'organisation risque d'être très serrée.

**Le projet d'organisation des examens de la session 2 est porté aux votes et est adopté à l'unanimité.**

e. Elections au conseil de faculté

Didier Sabourault expose brièvement le cadre général de l'élection qui aura lieu par vote électronique, avec cependant l'affichage « papier » réglementaire. Quelques problèmes liés à la constitution des listes avec obligation d'alternance et de parité ont dû être réglés.

La liste MCF semble être stabilisée avec 5 hommes et 5 femmes.

La liste Professeurs comporte 6 hommes et 4 femmes mais pourrait être présentée avec 1 candidat homme en moins soit 9 candidats au lieu des 10 requis initialement.

Marie-Laure Gely souligne qu'une candidate de la liste MCF a dû se retirer et qu'il a fallu trouver un volontaire masculin, ce qui ne lui paraît pas satisfaisant.

Olivia Sabard rappelle que des candidats parmi les membres élus du conseil de faculté actuel doivent constituer une liste avant le soir même à 18h.

Pascal Favard remarque qu'une élection partielle pourrait être envisagée plus tard afin d'élire le 10<sup>ème</sup> membre dans le collège des professeurs.

#### **4. Pédagogie**

- a. Renouvellement de l'habilitation des DU médiation et gestion des conflits / psychocriminologie / étudiant entrepreneur. Monsieur le Doyen a exposé les grandes lignes de leur développement. Il souligne également l'investissement des collègues en charge de ces DU et les en remercie.

**Le projet de renouvellement des 3 DU présentés est porté au vote et est adopté à l'unanimité.**

- b. Le retour sur site semble satisfaisant pour nombre d'étudiants qui doivent même quelquefois se voir rappeler les règles du port du masque et de distanciation physique.

Pierre-Antoine Torquet prend la parole pour indiquer que lors d'un échange organisé avec Madame la Rectrice, la faculté de droit a été saluée pour sa décision de cours en hybride et d'examens en présentiel.

#### **5. Subventions étudiantes 2020-2021 - 2<sup>ème</sup> campagne**

Cette 2<sup>ème</sup> campagne a été instaurée cette année car peu d'actions ont été menées au premier semestre en raison du confinement de novembre/décembre. Auparavant, on ne raisonnait qu'en année universitaire avec des subventions accordées jusqu'en juin. Mais il peut être intéressant pour les associations qui perdurent d'une année sur l'autre, de mettre en œuvre des actions dès la rentrée de septembre. Nous pourrions donc adopter à l'avenir cette nouvelle formule de 2 campagnes de subventions pour couvrir toute l'année.

Les projets présentés à l'équipe décanale ont été acceptés sauf 3 d'entre eux. Eric Blin en explique les raisons à l'aide d'un tableau récapitulatif présenté aux membres du conseil de faculté.

**Le projet de subventions étudiantes 2<sup>ème</sup> campagne est porté au vote et est adopté à l'unanimité.**

#### **6. Questions diverses**

Néant

\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**